



## **Pas de reprise « coûte que coûte » La santé et la justice sociale avant tout.**

Le président de la République a annoncé une réouverture progressive des crèches et des établissements scolaires « à partir du 11 mai ». Cette annonce a immédiatement soulevé des inquiétudes légitimes des personnels et des parents. Elle a aussi suscité des interrogations parmi les agents de la Ville sur la remise en marche d'autres services de la Ville. Cette annonce est en contradiction avec des préconisations de chercheurs sur la nécessité de rouvrir les établissements scolaires en dernier pour limiter les risques de rebond de l'épidémie.

Avant le 17 mars, le pouvoir a voulu éviter de mettre à l'arrêt les secteurs économiques non indispensables. C'est la catastrophe annoncée avec l'engorgement d'un système hospitalier détruit par des années d'austérité qui a contraint E. Macron à décider du confinement général.

La volonté d'amorcer le retour en classes des enfants à partir du 11 mai obéit probablement à la même préoccupation du gouvernement : rendre le maximum de parents disponibles pour retourner au travail, lancer la reprise générale d'activité.

La date du 11 mai est arbitraire alors que E. Macron annonce que les lieux accueillant du public comme les cafés, les restaurants ou les cinémas resteront fermés au-delà du 11 mai, que les événements avec un public nombreux (festivals, événements sportifs) ne pourront se tenir avant la mi-juillet au moins, et que les universités ne reprendront qu'en...septembre !

Cette date arbitraire est d'ailleurs présentée comme « un objectif » dont le succès est renvoyé au respect des règles de confinement par la population et pas aux moyens de protection sanitaire ! Inversement, l'échec de cet objectif pourra en être imputé à l'irresponsabilité des particuliers (comme l'a déjà fait le préfet de police le 3 avril) et non aux décisions gouvernementales en matière de politique de santé, aujourd'hui et ces dernières années.

Car E. Macron ne prend aucun engagement daté et chiffré en matière de distribution de masques de protection. Pire, son annonce d'une distribution de « masques grand public » (?) et d'un dépistage réservé aux personnes qui présentent des symptômes laisse craindre que le pouvoir n'ait pas l'intention de doter la population de moyens de protection efficaces et de généraliser l'accès aux tests de dépistage !

Or il y a une proportion importante de personnes contaminées mais asymptomatiques, qui, en ne présentant aucun symptôme, propagent le virus sans le savoir : en l'absence de test, le risque est grand d'un rebond épidémique.

Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre le risque d'un tel rebond, et/ou de reporter la responsabilité et le coût des équipements et des tests sur les collectivités locales voire sur la population ?

**La reprise des activités est trop dangereuse si on ne peut pas doter toute la population de protections, en particulier de masques, distribués quotidiennement et gratuitement à tous-tes, pour se déplacer via les transports en commun, pour étudier ou travailler.**

**La reprise des activités est trop dangereuse si on ne peut pas proposer des tests massifs pour prolonger de quelques semaines le confinement de personnes qui ont contracté le virus.**

Pour l'heure, les conditions ne sont pas réunies et tout indique qu'elles ne seront probablement pas réunies le 11 mai.

- Tout en garantissant aux salarié-e-s le maintien de leurs salaires et de leurs primes, les secteurs non indispensables doivent rester fermés. L'État doit garantir le maintien du revenu de celles et ceux qui ont perdu leur emploi.
- Les services qui accueillent du public ne doivent pas rouvrir au public le 11 mai alors que les autres lieux restent fermés au public.
- Là où à la Ville (et ailleurs) une reprise pourrait s'amorcer, elle devrait se faire en se dotant de tous les moyens permettant de protéger les salarié-e-s / agent-e-s :
  - Très progressivement
  - Après des réunions bien préparées des CT et CHSCT
  - En donnant les moyens aux équipes de définir l'organisation du travail la plus adaptée : nature et quantité des protections indispensables, besoins de nettoyage renforcé, effectifs, rythmes de travail, planification et report de tâches, aménagement des espaces, circulations, maintien en télétravail de ceux qui le souhaitent, maintien en ASA des agents vulnérables, attribution de la prime de 17 euros par jour prévue par l'État en l'absence de service de restauration...
- Alors qu'après quatre semaines de confinement, la prolongation pour une durée au moins identique vient d'être décidée, il convient aussi de prendre en compte les conséquences psychologiques et sociales de cette situation sur la population et les personnels et d'anticiper les éventuels dommages produits en renforçant les mesures nécessaires en termes d'assistance, d'écoute et de soin dans ce domaine.

Pour nous contacter et vous informer :

[cgt@us-cgt-spp.org](mailto:cgt@us-cgt-spp.org)

[SYNDICAT-supap-fsu@paris.fr](mailto:SYNDICAT-supap-fsu@paris.fr)

<https://www.facebook.com/parisnebatpasenretraite/>

<https://www.instagram.com/parisnebatpasenretraite/>

Caisse de grève : <https://www.lepotsolidaire.fr/pot/41fl6ye6>

